

**RÈGLEMENT NUMÉRO 08-2025
MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS
NUMÉRO 24-2024 AFIN DE MODIFIER LA DÉFINITION D'APPENTIS**

- ATTENDU QUE** le conseil municipal peut modifier le *Règlement sur les permis et certificats n°24-2024* conformément aux modalités prévues à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) ;
- ATTENDU QU'** un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du 14 avril 2025 ;
- ATTENDU QU'** un projet de règlement a également été déposé à la séance du 14 avril 2025 ;
- ATTENDU QUE** le projet de règlement a été adopté à la séance du 14 avril 2025 ;
- ATTENDU QUE** le projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire ;
- EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par André Leduc et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter le règlement numéro 08-2025, tel que déposé.
-

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

L'article 13 « Définition » du *Règlement sur les permis et certificats n°24-2024* est modifié par l'ajout, à la définition d'« appentis » des mots « ou au bâtiment accessoire » après les mots « attenante au bâtiment principal ».

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

(original signé)

Josiane Alarie
Directrice générale et
greffière-trésorière

(original signé)

Gaëtan Castilloux,
Maire

Avis de motion : 14 avril 2025
Dépôt du projet de règlement : 14 avril 2025
Adoption du projet de règlement : 14 avril 2025
Transmission à la MRC : 16 avril 2025
Adoption du règlement : 12 mai 2025
Délivrance du certificat de conformité par la MRC : 20 mai 2025
Publication de l'avis d'entrée en vigueur du certificat de conformité : 22 mai 2025
Transmission du règlement et de l'avis d'entrée en vigueur à la MRC : 17 juin 2025